

Rôle de la séance publique du 03/07/2025 à 15h00**Président** : Monsieur WALLERICH**Assesseurs** : Monsieur MICHEL et Madame BARROIS**Greffière** : Madame LEGRAND**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ANTONIAZZI****01) N° 2402309****RAPPORTEUR : M. MICHEL**

Demandeur	ASSOCIATION MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT	Me ZIND
Défendeur	SARL DU POIRIER VERT	
	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET	

L'ASSOCIATION MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT demande à la cour l'annulation du jugement n° 2302923 du tribunal administratif de Nancy du 2 juillet 2024 qui a rejeté sa demande tendant à annuler l'arrêté du 6 avril 2023 du préfet de la Meuse portant enregistrement d'une installation de méthanisation de déchets non dangereux exploitée par la SARL du Poirier Vert sur la commune de Noyers-Auzécourt, ensemble la décision du 4 août 2023 par laquelle le préfet a rejeté son recours gracieux.

La Conseillère d'Etat,
Présidente de la Cour
administrative d'appel de Nancy

P. ROUSSELLE